

■ environnement

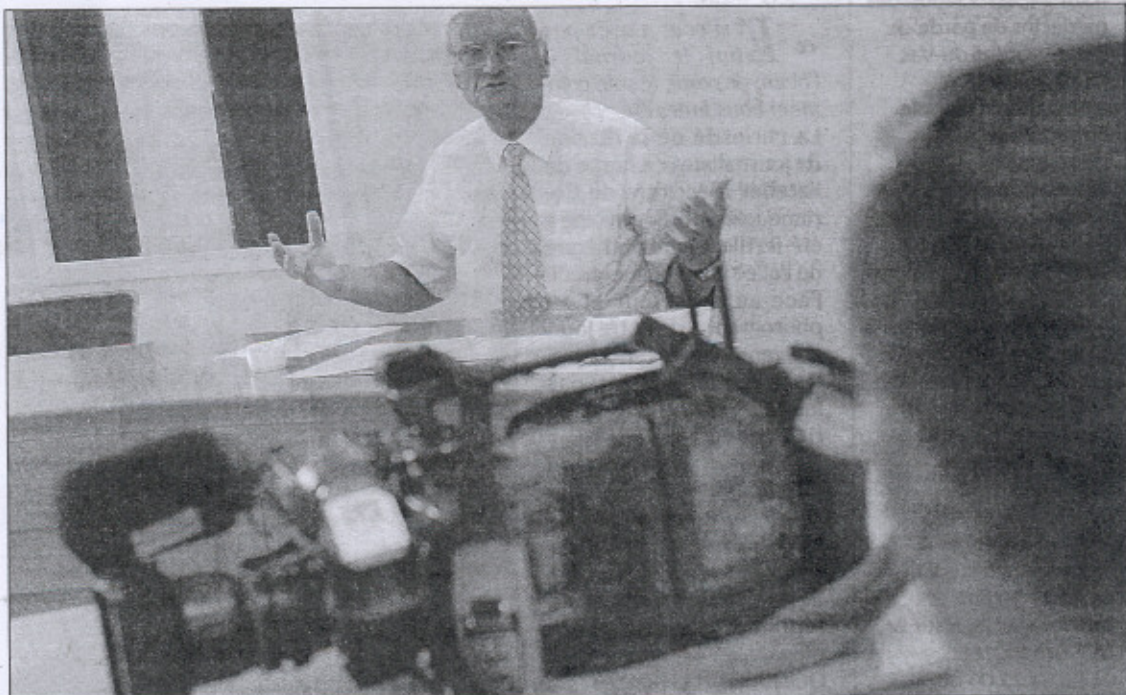
# La Glacière : Richard Camou en appelle au ministre de l'Ecologie

« *Aujourd'hui, on a atteint un point de non-retour.* » Après le ras-le-bol des Villeneuvois au sujet des odeurs de la décharge de la Glacière (voir notre édition d'hier), c'est au tour de celui de Richard Camou de se faire entendre. De se faire entendre haut et fort même puisqu'il demande à Jean-Louis Borloo, tout nouveau ministre de l'Ecologie, de s'emparer du dossier.

« *Le problème d'odeur, c'est une chose. L'odeur ce sont des particules en suspension dans l'air. Ces particules, elles contiennent quoi? Je n'en sais rien. Ce que je crains, c'est un vrai problème de santé publique. Il faut des analyses et tant que nous n'avons pas les résultats de ces analyses, il faut fermer la décharge.* » Ces analyses, le maire les avait pourtant déjà demandées aux services préfectoraux il y a quelques semaines. Mais elles ne sont jamais venues : « *J'ai toujours eu de bons rapports avec le sous-préfet, Claude Serra. Mais les services de l'Etat ne suivent pas. Le 3 mai, je lui ai écrit. Et le 13 juillet, je n'ai toujours pas eu de réponse...* »

## Et demande le soutien des députés locaux

Alors, Richard Camou a décidé de passer outre et de s'adresser au plus haut niveau de l'Etat : « *J'en appelle à l'arbitrage du ministre de l'Ecologie et du Développement Durable. Je demande le soutien de nos députés et, notamment, du député de Villeneuve-Loubet, Lionnel Luca.* » Si ça ne porte pas ses fruits, Ri-



Si ça n'aboutissait pas, Richard Camou a annoncé qu'il prendrait « un arrêté de fermeture pour risque avéré » (Photos Sébastien Nogier et archives NM)

chard Camou n'hésitera pas à aller plus loin : « *Dès le mois de septembre, je demanderai au conseil municipal de voter — et je suis certain que le vote se fera à l'unanimité — une étude sur les nuisances olfactives. J'enclencherai ensuite des démarches contre l'Etat avec demande de réparation du préjudice. Et, même si je n'en ai pas le droit, je prendrai un arrêté de fermeture de la décharge pour risque avéré.* »

G.A.

